

20250319 Communiqué - Rupture de la trêve à Gaza - la France et l'UE doivent exiger un cessez-le-feu immédiat.

Signataires :

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, ActionAid France, AJPF, les Amis de Sabeel France, Association France Palestine Solidarité, CCFD-Terre solidaire, CRID, la Cimade, Culture de Palestine, Enfance Réseau Monde / Services, Humanity & Inclusion - Handicap International, Ligue des droits de l'Homme, Médecins Sans Frontières France, Mouvement de la paix, MRAP, Réseau Euromed France.

Rupture de la trêve à Gaza : la France et l'UE doivent exiger un cessez-le-feu immédiat.

16 organisations de la société civile appellent la France et l'Union européenne à exiger un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza, la reprise de l'aide humanitaire et la libération des otages.

Après la reprise des bombardements massifs par l'armée israélienne mardi 18 mars, qui ont fait au moins 413 morts dans la bande de Gaza, 16 organisations de la société civile appellent la France et l'Union européenne à exercer une pression diplomatique en vue d'un cessez-le-feu immédiat, la reprise de l'aide humanitaire, le rétablissement de l'eau et de l'électricité, la libération des otages et plus généralement le respect du droit international humanitaire dans la bande de Gaza.

Ces bombardements sont les plus importants depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 19 janvier dernier. Selon le ministère de la santé de la bande de Gaza, la majorité des victimes de ces bombardements sont des femmes et des enfants, et des centaines de personnes ont été blessées, dont des dizaines sont dans un état critique. Mercredi 12 mars, l'OMS estimait que 48 524 personnes avaient été tuées et 111 955 blessées dans la bande de Gaza depuis le 7 octobre 2023.

La rupture du cessez-le-feu intervient alors que la situation humanitaire dans la bande de Gaza est catastrophique après quinze mois de bombardements israéliens incessants entre octobre 2023 et janvier 2025, et alors qu'Israël bloque toute entrée d'aide humanitaire depuis le 2 mars 2025. Selon le bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), plus de 92 % des habitations sont détruites ou endommagées. 92 % des enfants de 6 à 23 mois, ainsi que les femmes enceintes ou allaitantes, sont en état de malnutrition. Seulement 60 % des hôpitaux sont fonctionnels, dont un seul totalement. Entre 12 000 et 14 000 patients, dont 4 500 enfants, nécessitent une évacuation médicale immédiate. 1 875 000 personnes sont à la recherche d'un refuge d'urgence.

Le 26 janvier 2024, la Cour internationale de Justice a ordonné à Israël de s'abstenir de commettre des actes constitutifs du crime de génocide, et de prendre des mesures immédiates et efficaces pour permettre la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza. La Cour a également appelé à la libération immédiate et inconditionnelle des otages. Nos organisations rappellent que les Etats tiers ont la responsabilité de faire respecter le droit international.

Contacts presse : Pierre Motin, Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, p.motin@plateforme-palestine.org, 07 66 15 39 26